

# Lettre de rentrée 2025 - 2026

## SOMMAIRE

- 1 - Renseignements pratiques
- 2 - Vie religieuse
- 3 - Une journée à Dupanloup
- 4 - Adresses mails
- 5 - Santé



**Vous trouverez sur le site de Dupanloup un grand nombre de documents à télécharger tels que :**

- La lettre pour mieux préparer votre rentrée prochaine 2025-2026,
- La lettre de rentrée 2025/2026,
- Le projet de l'établissement,
- Les adresses mail des enseignants et personnels 2025/2026,
- Les tabliers et le vestiaire : commande de polo, sweat, teddy,
- L'organigramme 2025/2026 de l'école,
- Les autorisations de prise en charge et de sortie de l'école,
- Les PAI et leurs reconductions,
- Le projet pastoral de l'établissement,
- La convention de scolarisation,
- La convention financière 2025/2026,
- L'assurance,
- Le règlement intérieur de l'école,
- La charte de Bientraitance pour la protection des mineurs à l'école et au collège Dupanloup,
- Le tableau des activités péri-scolaires 2025/2026,
- EcoleDirecte,
- Ainsi qu'un tableau sur les 4 postures du plan particulier de mise en sûreté.

## Renseignements pratiques 2025 - 2026

Pour toutes communications administratives, veuillez envoyer un mail à : [ecole@dupanloup.net](mailto:ecole@dupanloup.net)

1.

<b>DIRECTION</b>	<p><b>Monsieur GRIMAUD</b> - Chef d'établissement</p> <p><b>Madame AZRIA</b> - Directrice des Etudes - 01 46 05 78 15 (f.azria@dupanloup.net)  <b>Madame CHARRON</b> - Enseignante spécialisée et animatrice pédagogique                      - 01 46 05 36 09 (d.charron@dupanloup.net)</p>
<b>SECRETARIAT</b>	<p>Madame QUEAU Assistante de Direction 01 46 05 58 35 (ecole@dupanloup.net)</p>
<b>CATECHESE</b>	<p>Père Jean-Yves- Prêtre Référent      Père Basile - Aumonier                      Madame DE LAMBERTYE adjointe en pastorale (s.delambertye@dupanloup.net)                      Madame de KHOVRINE adjointe de l'adjointe en pastorale (as.dekhovrine@dupanloup.net)</p>
<b>INTENDANCE</b>	<p>Monsieur HOUARD responsable des services généraux</p>
<b>COMPTABILITE</b>	<p>Madame RIOUX - Directrice administrative et financière                      de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00                      Assistantes comptables : comptabilite@dupanloup.net                      Madame DELAVAR et Madame TURHAN</p>
<b>INFORMATIQUE</b>	<p>Monsieur GORGETTE - Responsable informatique                      Monsieur LUC - Assistant informatique - (ecole@dupanloup.net)</p>
<b>SURVEILLANCE</b>	<p>Madame GUILBERT, Monsieur LUC</p>
<b>ASSISTANTES MATERNELLES</b>	<p>Mme JACQUET – Mme DUCOURET -                      - Mme SAINT-PAUL - Mme MARCQ – Mme PEREIRA -                      Mme GOMES - Mme BENKADOUR - Mme FOUCAT -                      Mme SADJI - Mme KONSTANTYNOVA et Mme OZSOY PLUCNETT</p>
<b>INFIRMERIE</b>	<p>Madame FLEURY - Infirmière - (f.fleury@dupanloup.net ) 01 46 05 58 33</p>

## Le jour de la rentrée

En PS, MS et GS de maternelle, les enfants seront accueillis, avec les parents, devant les classes accessibles par les cours de récréation.

EN CP et CE1, les enfants seront pris en charge par des tuteurs devant l'entrée du bâtiment principal de l'école, cour des Buissonnets. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 rejoindront seuls leur classe.

Les nouveaux élèves seront accueillis individuellement par des personnels.

### Pour les élèves de Petite section de maternelle :

La rentrée se fera par demi groupe (par ordre alphabétique du nom de famille) et uniquement sur la 1/2 journée du matin.

### De la lettre A à la lettre K comprise (hors particule) :

Rentrée des élèves le **lundi 1er septembre**. Classe uniquement le matin de 8h30 à 12h00 (pas de cantine, pas de garderie).

### De la lettre L à la lettre Z :

Rentrée des élèves le **mardi 2 septembre**. Classe uniquement le matin de 8h30 à 12h00 (pas de cantine, pas de garderie).

**Jeudi 4 septembre** : Première journée entière pour tous les élèves de PS. Début de la cantine et de la garderie.

### Pour les élèves de moyenne et grande section de maternelle

Rentrée en classe entière le **lundi 1er septembre à 8h30**

La cantine et la garderie fonctionneront normalement dès le lundi 1er septembre

### Pour les élèves du CP aux CM2

Rentrée **lundi 1er septembre à 8h30**.

La cantine et l'étude fonctionneront normalement dès le lundi 1er septembre

## Dates des réunions de parents

Nous donnons rendez-vous à tous les parents dans la cour d'Honneur pour un petit mot d'accueil et la présentation des équipes.

PS, MS et GS	Mardi 2 septembre 2025 à 18h00
CP, CE1 et CE2	Jeudi 4 septembre 2025 à 18h00
CM1 et CM2	lundi 8 septembre 2025 à 18h00
CM2 pour l'entrée en 6ème	Mardi 23 septembre 2025 à 18h30

## Bulletins de notes / livrets de réussite

### BULLETINS DE NOTES EN PRIMAIRE

1er carnet	Semaine du 1er au 5 décembre 2025
2ème carnet	Semaine du 23 au 27 mars 2026
3ème carnet + LSU (Livret Scolaire Unique)	Semaine du 22 au 26 juin 2026

### LIVRET DE REUSSITE EN MATERNELLE

1er livret	Semaine du 2 au 6 février 2026
2ème livret	Semaine du 22 au 26 juin 2026

## Date des vacances scolaires

Rentrée des	<b>Lundi 1er septembre 2025</b>
Toussaint	Du vendredi 17 octobre 2025 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 3 novembre 2025 à 8h25 ou 8h30
Armistice 1918	Mardi 11 novembre 2025
Noël	Du vendredi 19 décembre 2025 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 5 janvier 2026 à 8h25 ou 8h30
Hiver	Du vendredi 20 février 2026 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 9 mars 2026 à 8h25 ou 8h30
Printemps	Du vendredi 17 avril 2026 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 4 mai 2026 à 8h25 ou 8h30
Victoire 1945	Vendredi 8 mai 2026
Pont de l'Ascension	Du mardi 12 mai 2026 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie ou les activités périscolaires) au lundi 18 mai 2026 à 8h25 ou 8h30
Pentecôte	Lundi 25 mai 2026
Été	Fin des cours le vendredi 3 juillet 2026 à 16h30 (ou après l'étude, la garderie)

## Rappel des horaires de classe

Les enfants peuvent être accueillis à l'école à partir de 8h15 (8h00 pour les enfants ayant des frères/sœurs au collège).

	Accueil du matin L-M-J-V	Horaires des classes du matin	Horaires des classes de l'après-midi	Étude et garderie du soir L-M-J-V
PS de maternelle	8h15 - 8h30	8h30 - 12h00	13h25 - 16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
MS de maternelle	8h15 - 8h30	8h30 - 12h00	13h25 - 16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
GS de maternelle Cour des Buissonnets	8h15 - 8h30	8h30 - 12h00	13h25 - 16h30	Garderie de 16h30 à 18h30
CP / CE1 Cour des Buissonnets	8h15 - 8h25	8h25 - 12h00	13h25 - 16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 Etude de 16h50 à 18h00
CE2 Cour des Abeilles	8h15 - 8h25	8h25 - 12h00	13h25 - 16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 Etude de 16h50 à 18h00
CM1 /CM2 Cour des Abeilles	8h15 - 8h25	8h25 - 12h00	13h30 - 16h30	Récréation de 16h30 à 16h50 Etude de 16h50 à 18h00

## Tarifs - Factures et comptabilité

Les tarifs et le règlement financier de l'année scolaire 2025 - 2026 peuvent être consultés sur le site (onglet : informations/tarifs).

### Modalités de règlements :

**La facture est annuelle.** Elle est disponible et téléchargeable sur le compte Famille EcoleDirecte courant octobre. Elle comprend la contribution familiale, la ½ pension, l'étude, la garderie lorsque l'inscription est un abonnement trimestriel, les frais spécifiques et la cotisation A.P.E.L. pour une année scolaire. Les règlements des repas, études et garderies exceptionnels se font en rechargeant le compte Famille à la comptabilité ou par paiement en ligne.

**Le règlement de cette facture annuelle se fera par prélèvements mensuels sur 9 mois, le 15 octobre 2025 et le 10 de chaque mois de novembre 2025 à juin 2026.**

Nous vous informerons par mail de la possibilité de modifier les jours des abonnements trimestriels de 1/2 pension, d'étude ou de garderie.

Les voyages et sorties scolaires, les projets pédagogiques, les temps forts liés à la pastorale ou les manuels supplémentaires feront l'objet de deux factures de régularisation en janvier et en avril et seront lissés sur les prélèvements.

### Le prélèvement automatique :

Le mode de règlement des factures de Dupanloup est le prélèvement mensuel. Il est simple et pratique. Le montant prélevé chaque mois dépend de la facture annuelle et éventuellement des factures de régularisation

**Vous trouverez sur le site Dupanloup, onglet "informations/Tarifs", le document de demande de prélèvement à compléter et à retourner avec un R.I.B. (uniquement pour les nouvelles demandes ou en cas de changement de coordonnées bancaires).**

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés aux familles. Le service de la comptabilité est à votre disposition :

**D.A.F. : C. RIOUX**

**Assistantes comptables : Mme DELAVAR et Mme TURHAN**

**comptabilité@dupanloup.net**

**Site : dupanloup.net**

### Photos individuelles et photos de classe :

Les photos individuelles se dérouleront le jeudi 11 et vendredi 12 septembre et les photos de classe le 23 et 25 septembre. Les commandes et le paiement sont dématérialisés. Les photos sont vendues en ligne et directement gérés par le photographe Monsieur JARROUJ : info@troboalecole.com.

## Assurances "RESPONSABILITE CIVILE"

Tous les élèves sont assurés par l'établissement.

Renseignements à consulter sur le site Dupanloup, onglet "Documents à télécharger" puis "assurances".

## Objets trouvés

**Les affaires des enfants doivent être marquées.** Les parents n'ont pas accès aux objets trouvés à l'intérieur des bâtiments.

Les affaires perdues mais marquées seront redistribuées régulièrement aux élèves.

Les affaires perdues mais non marquées seront mises à disposition, sous la coupole, tous les vendredis.

## Tenue vestimentaire à l'école

### TENUE VESTIMENTAIRE - VESTITAIRE - BLEU ET BLANC

Pour la rentrée de septembre 2025, nous poursuivons cette quête de l'uniformisation du bleu marine en souhaitant que les élèves portent quotidiennement, des pantalons ou jeans bleus classiques (les pantalons baggy ne sont pas autorisés), des jupes ou des robes bleues, des pulls (bleus), des sweats (bleus ou blancs), des chemises ou chemisettes (bleues ou blanches), des manteaux bleus, des doudounes bleu marine.

Sachez également que nous travaillons avec l'A.P.E.L. à la conception et à la vente de joggings, sweats et shorts avec le logo Dupanloup.

L'APEL est heureuse d'annoncer le lancement du vestiaire Dupanloup, une nouvelle collection de vêtements destinée aux élèves de la maternelle et du primaire ainsi qu'aux jeunes collégiens, disponible à partir de septembre 2025 pour les commandes passées avant le 16 juin 2025.

Rendez-vous sur notre site : [Acanthe Uniforme](#) avec le code ecole : *ecoledupanloup*.

Concernant les chaussures, nous n'envisageons pas de changement. Nous souhaitons des chaussures de toutes sortes, plutôt blanches ou bleues, discrètes aux semelles pas trop épaisses, mais confortables et amorties.

Le tee-shirt blanc, obligatoire pour le sport, **floqués « Dupanloup »** sera en vente le 1er et 2 septembre 2025 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 sous la coupole.

### TABLIERS

L'Apel vous a invité à commander les tabliers brodés de vos enfants.

Les tabliers commandés entre le 28 avril et le 1 juillet 2025 seront livrés gratuitement à l'école pour la rentrée de septembre 2025.

Rendez-vous sur notre site : [Le tablier Bobine](#). Le tablier des maternelles est également en ligne sur le site de Bobine avec deux bleus différents.

Commandez directement sur le site et payez en ligne.

A partir du 2 juillet, les tabliers seront livrés à domicile, en point relais (+frais de port) ou retrait en boutique.

Pour les nouveaux élèves et quelque soit la date de commande, les tabliers seront distribués aux élèves le jour de la rentrée.

## Site internet

Sur le site de Dupanloup, vous trouverez :

Le projet de l'établissement, le projet pastoral, le règlement intérieur, le règlement financier (tarifs et conditions), le tableau des activités périscolaires.

**Tous ces documents sont téléchargeables onglet "école" puis "documents à télécharger".**

Les adresses professionnelles des enseignants se trouvent également dans le document de rentrée ainsi que sur le site onglet "école", puis "rentrée 2025- 2026".

## Ecoledirecte

EcoleDirecte est un environnement numérique de travail.

Ce portail permet la communication de messages et de documents entre les parents et les enseignants.

**Toutes les familles ont leurs codes d'accès à EcoleDirecte.** Les familles conservent le même code d'accès à EcoleDirecte d'une année sur l'autre. **Les nouvelles familles** utilisent le même code reçu au moment de la procédure d'inscription.

Sur ce portail, dans votre espace famille, vous trouverez vos factures, votre situation financière (règlement des études, garderies ou repas exceptionnels), mais également des documents tels que les bulletins de note et les certificats de scolarité.

Vous pourrez également modifier vos coordonnées personnelles ainsi que les jours d'étude, de garderie ou de restauration en fin de trimestre.

## Communication entre les parents et l'école

**Pour toute communication avec l'administration de l'école, veuillez privilégier les mails nominatifs [@dupanloup.net](mailto:@dupanloup.net), Ecole-Directe est toutefois utilisée par certains enseignants.**

## Activités périscolaires

Vous trouverez sur le site (onglet « activités », les renseignements concernant les horaires et les jours de fonctionnement ainsi que les fiches d'inscription des activités sportives ou culturelles (judo, danse classique, éveil musical, mini tennis, échecs, cirque, Cambridge, escrime, découverte de la programmation,...).

Les dates de début des activités sont sur le site.

Horaires de l'activité :	16h30 à 17h30 Pour les MS / GS et CP	17h30 à 18h30 (du CP au CM2)
Début de l'activité	<b>A 16h30 :</b> Prise en charge des élèves par l'école	<b>A 17h30 :</b> Une prise en charge des élèves peut être organisée par l'école si inscription à l'étude le jour de l'activité
Fin de l'activité	<b>A 17h30 :</b> Prise en charge par les parents Une prise en charge par l'école peut être organisée à 17h30. Pour cela, vous devez inscrire votre enfant à la garderie le jour de l'activité.	<b>A 18h30 :</b> Prise en charge par les parents

## Harcèlement-Intimidation-Discipline : Méthode de la préoccupation partagée

Agir contre le harcèlement ou l'intimidation et l'isolement est une préoccupation partagée par l'ensemble de nos équipes. La méthode éponyme (Méthode de la préoccupation partagée), pour laquelle 5 personnes de l'équipe pédagogique ont été formées, place l'enfant ou l'élève en situation de rechercher une issue pacifique aux situations d'intimidation. Ces personnes interviendront systématiquement en cas de signalement d'intimidation ou de harcèlement. La méthode de la préoccupation partagée est une méthode qui permet une réponse concrète et rapide aux phénomènes de groupe. La victime est protégée, le groupe prend conscience de sa responsabilité dans les phénomènes de harcèlement.

La bienveillance est recherchée, la punition qui attise l'intimidation ne sera appliquée qu'en cas d'échec de cette méthode et donc de récidive.

## CHARTRE de BIENTRAITANCE pour la protection des mineurs à l'école et au collège Dupanloup

Cette charte a pour objectif de mettre à disposition des différents intervenants de l'établissement (personnels de direction et administratifs, enseignants, personnels de vie scolaire, intervenants, bénévoles...) un support pour établir une culture de bienveillance, de vigilance et de protection. Ce support sert de réflexion et de partage sur les pratiques existantes et les éventuelles adaptations à mettre en œuvre. Il permet une réaction rapide et efficace face à une situation délicate rapportée, rencontrée ou vue. Les objectifs sont à adapter à l'âge des enfants et des jeunes, à la nature du contexte éducatif (activités scolaires, périscolaires, séjours pédagogiques...). Leur liste n'est pas exhaustive.

# 2.

## Vie Religieuse

Septembre		
9	M	Bénédictio des cartables 8h40 proposée aux MS, GS et primaires + Messe de rentrée des Professeurs 19h NDB
11	J	Proposition Prière mariale 9h30
12	V	Conseil Pastoral établissement 12h15
18	J	Entrée en KT proposée aux CE2 Ste Cécile 8h45
20	S	Messe de rentrée 10h30 à Ste Cécile
23	M	Conseil Pastoral école 12h15
25	J	12h45 : messe chapelle
26	V	Session APS
Octobre		
3	V	Visite ste Cécile CP 13h45-14h45
7	M	1ere réunion 1ère communion 18h30 Dupanloup
10	V	Visite ste Cécile CP 13h45-14h45
14	M	12h45 : messe chapelle
Novembre		
13	J	12h45: messe chapelle
18	M	CP école 12h15 + visite classes 13h30-14h30
25	M	12h45: messe chapelle
28	V	Entrée dans l'Avent 8h30 Dupanloup + Conseil Pastoral établissement
Décembre		
2	M	2ème réunion 1ère communion 18h30 Ste Cécile
4	J	12h45: messe chapelle
5	V	Grande messe après-midi (DDEC)?
11	J	12h45: messe chapelle
16	M	messe Ste Cécile 9h ouverte aux CE2/CM1/CM2 et célébrations aux CP /CE1 et maternelles 15h- 16h30
Janvier		
8	J	12h45: messe chapelle
20	M	12h45: messe chapelle
21	M	Matinée de concertation de la pastorale
27	M	CP école 12h15
29	J	Session CE/APS/prêtres

# 2.

## Vie Religieuse

Février		
3	M	3ème réunion 1ère communion 18h30 Dupanloup
5	J	12h45: messe chapelle
10	M	Confessions proposées aux CE2 13h30/15h30
13	V	Conseil Pastorale établissement
17	M	Confessions proposées aux CM2 13h30/15h30
18	M	Mercredi des cendres messe à 7h30
Mars		
10	M	Intervention associations de carême
12	J	mi-carême + 12h45 messe chapelle
14	S	Matinée du Pardon
19	J	7h30: messe de St Joseph
23	L	Session APS
24	M	retraite 1ère communion
26	J	12h45: messe chapelle
27	V	répétition/ veillée Ste Cécile 18h30
27	V	répétition/ veillée Ste Cécile 18h30
28	S	1ères communions ste Cécile 10h30
Avril		
2	J	Célébration de la semaine sainte à 8h45 ouverte à toute l'école
3	V	Bol de riz
7	M	retraite 1ère communion
9	J	messe Ste Cécile 9h ouverte aux CE2/CM1/CM2 et célébrations aux CP /CE1 et maternelles 15h- 16h30
10	V	répétition/ veillée Ste Cécile 18h30 (école et collège)
11	S	1ères communions ste Cécile 10h30 (école et collège)
14	M	CP école 12h15 + visite classes 13h30-14h30
Mai		
7	J	12h45: messe chapelle
12	M	12h45: messe chapelle
Juin		
4	J	12h45: messe chapelle
5	V	Conseil Pastoral établissement
7	D	Baptêmes
9	M	CP école 12h15 + visite classes 13h30-14h30
18	J	12h45: messe chapelle + Soirée Pastorale
23	M	Session APS
25	J	Sortie de fin d'année des CM2 faite en partenariat avec la Pastorale

# 3.

## Une journée à Dupanloup

### Inscriptions à la restauration, à la garderie ou à l'étude - (ouverture des inscriptions du 26/08/2025 au 19/09/2025)

Les démarches administratives sont dématérialisées. Comme l'année passée les modifications des coordonnées des familles et les inscriptions de vos enfants à la cantine/étude/garderie devront être faites directement par les parents sur le site EcoleDirecte pour lequel chaque parent dispose d'un accès. Pour rappel, vous conservez les codes des années précédentes. Pour les nouveaux parents, vous devez utiliser les codes qui vous ont été donnés lors de l'inscription de votre enfant.

Pour effectuer ces modifications, vous devrez :

1. Vous connecter sur le site EcoleDirecte.
2. Aller dans le menu (à gauche) et modifier vos coordonnées dont l'icône est une carte de visite.
  - **Pour indiquer un changement de coordonnées**, corriger la fiche famille qui apparaît en cliquant sur "demander une modification" puis sur "envoyer la demande de modification" pour la transmettre à l'établissement.
  - **Pour inscrire votre enfant à la cantine**, cliquez sur le lien "vos enfants" puis sur "demander une modification". Pour accéder aux jours de cantine, cliquez sur "régime" et choisir le nombre de jours. Cochez ensuite les cases correspondantes.
  - **Pour inscrire votre enfant à l'étude ou à la garderie**, cochez les cases correspondantes.
  - Pour transmettre les informations à l'établissement, cliquez sur "envoyer la demande".

**Veillez à saisir rapidement vos choix avant la rentrée. Vous aurez la possibilité, en fonction des activités périscolaires choisies (Conservatoire, judo, mini tennis, ...) de modifier vos choix sur EcoleDirecte jusqu'au vendredi 19 septembre 2025. Passé ce délai vous n'aurez plus d'accès.**

### Restauration

Vos enfants pourront déjeuner à la cantine dès le lundi 1er septembre (sauf les Petites sections de maternelle).

Pour les PS, début de la cantine le jeudi 4 septembre. Les menus de la semaine peuvent être consultés sur le site.

Attention : En maternelle, bien prévenir les enseignants si vos enfants doivent rester à la cantine dès le jeudi.

Sur "EcoleDirecte", ne pas oublier d'inscrire les enfants à partir du 26/08/25 pour les repas réguliers ou de recharger le compte pour les repas occasionnels.

Consultez aussi les conditions pour obtenir les « subventions restauration » (BBREST) proposées par la municipalité de Boulogne Billancourt (sur le site Dupanloup, onglet "informations", "tarifs" et "demi-pension").

### Garderie (uniquement pour les élèves de maternelle) de 16h30 à 18h30

Vos enfants pourront rester à la garderie dès le lundi 1er septembre (sauf les Petites sections de maternelle).

Seuls les élèves de maternelle sont autorisés à s'inscrire à la garderie.

Entre 16h30 et 17h00, une garderie gratuite est organisée pour les élèves de l'école qui attendent **leurs grands frères et sœurs du col-lège**. A partir de 16h40 tous les enfants attendent devant l'accueil.

Pour les élèves de maternelle qui restent à la garderie entre **16h30 et 18h30**, les inscriptions se font sur "EcoleDirecte" en début d'année, à partir du 26/08/25 pour le 1er trimestre puis un mail vous sera envoyé à chaque fin de trimestre pour des changements de régime pour le trimestre suivant.

Vous avez également la possibilité de mettre EXCEPTIONNELLEMENT votre enfant à la garderie en rechargeant votre compte sur EcoleDirecte.

### Étude surveillée (pour les élèves d'élémentaire de 16h30 à 18h00)

L'étude fonctionne 4 jours par semaine : lundi - mardi - jeudi - vendredi pour les élèves du CP au CM2 de 16h50 à 18h00. Les élèves sont en récréation de 16h30 à 16h50. L'étude est organisée dès le lundi 1er septembre 2025.

Pour les élèves qui restent à l'étude de 16h50 à 18h00, les inscriptions se font sur "EcoleDirecte" en début d'année, à partir du mardi 26/08/2025) pour le 1er trimestre puis un mail vous sera envoyé à chaque fin de trimestre pour des changements de régime pour le trimestre suivant.

Vous avez également la possibilité de mettre EXCEPTIONNELLEMENT votre enfant à l'étude en rechargeant votre compte sur EcoleDirecte. Les enfants ne peuvent pas sortir de l'étude avant 18h00.

Tarifs et conditions sur le site Dupanloup onglet Informations/Tarifs ou onglet rentrée.

## 4.

## Adresses mails

PS	Mme Abinal	c.abinal@dupanloup.net
	Mme Perret	a.perret@dupanloup.net
	Mme Chaffard	c.chaffard@dupanloup.net
MS	Mme Dezaux	c.dezaux@dupanloup.net
	Mme Bossennec	j.bossennec@dupanloup.net
	Mme Roueaux	i.roueaux@dupanloup.net
GS	Mme Mouthon	a.mouthon@dupanloup.net
	Mme Filmon	n.filmon@dupanloup.net
	Mme Usureau	m.usureau@dupanloup.net
CP	Mme Lecomte	c.lecomte@dupanloup.net
	Mme Bonnefont	a.bonnefont@dupanloup.net
	Mme Malard	s.malard@dupanloup.net
	Mme de Cremiers	a.decremiers@dupanloup.net
	Mme Cottard	v.cottard@dupanloup.net
	Mme Lelièvre	h.lielievre@dupanloup.net
CE1	Mme Matheron	s.matheron@dupanloup.net
	Mme de Joussineau	b.dejoussineau@dupanloup.net
	Mme Fournier	a.fournier@dupanloup.net
	Mme Sicot	g.sicot@dupanloup.net
CE2	Mme Fouéré	s.fouere@dupanloup.net
	Mme Martial	c.martial@dupanloup.net
	Mme Dupont	n.dupont@dupanloup.net
	Mme Waitzenegger Mme Chèdeville	l.waitzenegger@dupanloup.net a.chedeville@dupanloup.net
CM1	Mme Solari	a.solari@dupanloup.net
	Mme Gerfaud	c.gerfaud@dupanloup.net
	Mme Chetaille	m.chetaille@dupanloup.net
	Mme Mercey	a.mercey@dupanloup.net
	M Turtelboom	b.turtelboom@dupanloup.net
CM2	Mme Wiscart	i.wiscart@dupanloup.net
	Mme Basset	s.basset@dupanloup.net
	Mme Berteau	s.bertheau@dupanloup.net
	Mme Prévost	c.prevast@dupanloup.net
	Mme Megret	e.megret@dupanloup.net
Enseignante spécialisée	Mme Charron	d.charron@dupanloup.net
Professeurs d'anglais	Mme Parent Berteaux	l.parentberteaux@dupanloup.net
	Mme Fouque	c.fouque@dupanloup.net
	Mme Hubert	o.hubert@dupanloup.net
	Mme Percepied	p.percepied@dupanloup.net
	Mme Fitzgerald	c.fitzgerald@dupanloup.net
	Mme Thibault	m.thibault@dupanloup.net
Documentaliste	Mme Aubry	a.aubry@dupanloup.net
Professeurs d'éducation physique et sportive	Mme Gallois	n.gallois@dupanloup.net
	M. Andrault	g.andrault@dupanloup.net
	M. Viot	k.viot@dupanloup.net

5.

Santé

## Infirmierie

Madame Fleury, infirmière à Dupanloup, accompagne les enfants et adolescents tout au long de leur scolarité.

Elle répond aux urgences et donne les premiers soins. La prise de médicaments exceptionnelle se fait en accord avec la famille.

Madame Fleury a un rôle de prévention et d'éducation à la santé. Elle apporte également avec bienveillance écoute, aide, réconfort et soutien aux familles et aux enfants.

### **Aucun médicament ne doit être apporté et administré en classe.**

Au cas où un traitement s'avérerait absolument nécessaire, les médicaments ainsi que la copie de l'ordonnance devront être confiés par les parents (et eux seuls) à l'infirmière de l'école, dans une trousse au nom de l'enfant.

En début d'année, les parents sont tenus de remplir la fiche médicale dans laquelle sont signalés tous les antécédents de santé ou traitements médicaux susceptibles d'entraîner certaines contre-indications ou précautions à prendre à l'égard de leur enfant.

## PAI / Reconduction d'un PAI d'une année sur l'autre

Madame Fleury, notre infirmière, est en charge de collecter les PAI. Vous pouvez les lui communiquer par mail :

**f.fleury@dupanloup.net**

La nécessité d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) apparaît dans deux circonstances principales :

1. Prise de médicaments sur le temps scolaire pour un traitement quotidien et/ou un protocole d'urgence.
2. Organisation et aménagement de la scolarité pour un enfant malade.

Le formulaire de PAI est téléchargeable sur le site onglet "documents à télécharger" et est à compléter par le médecin référent de la pathologie.

Lorsqu'un PAI a été établi une année, il peut être reconduit l'année suivante **si et seulement si** il est identique au précédent. Pour cela il vous faudra télécharger le document "Reconduction du PAI à l'identique" sur le site onglet "documents à télécharger".



Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et nous restons à votre disposition.

M. Grimaud  
F. Azria  
D. Charron  
N. Queau